

VILLE DE PIKINE

ANALYSE : délibération autorisant le Maire à signer l'Accord de subvention entre la Ville de Pikine et Humanity Insured.

**Le Conseil Municipal de la Ville de Pikine
en sa séance du 21 août 2025**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;

Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;

Vu le Décret n° 2023-2161 du 06 novembre 2023 portant régime financier des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 012/RD/DP/AP du 10 janvier 2024 portant approbation du budget de l'année 2024 de la Ville de Pikine ;

Vu la Délibération n° 001 du 15 février 2022 portant élection des adjoints au Maire ;

Vu le Procès-verbal en date du 15 février 2022 de la réunion d'installation du Maire et de l'élection des adjoints au Maire de la Ville de Pikine ;

Sur le rapport de présentation du Maire de la ville de Pikine

- D E L I B E R E -

Article premier : il est autorisé au Maire la signature de l'accord **de subvention entre la Ville de Pikine et Humanity Insured**.

Article 2 : Cet accord de subvention entre dans le cadre du projet protection contre les inondations dans la ville de Pikine.

Article 3 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en Mairie, le 21 août 2025

Le Maire


Abdoulaye THIMBO

Au sortir de la COP 28, la Ville de Pikine et ses partenaires ont enclenché le processus qui, aujourd’hui, est dans une phase très avancée.

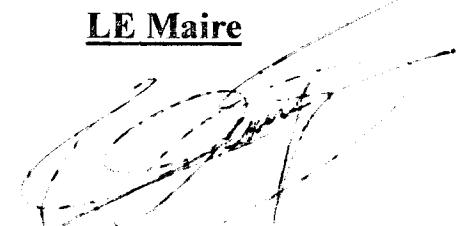
Fidèle à sa vocation de collectivité territoriale de référence, la Ville de Pikine envisage d’expérimenter cette initiative, dans la mesure où elle répond aux attentes des populations vulnérables aux inondations.

Dans cette perspective Humanity Insured s’est engagée à accorder une subvention à la Ville de Pikine pour la prise en charge de la souscription à une police d’assurance inondations.

La signature de cet accord de subvention, prévue à la fin du mois d’août 2025, nécessite une délibération du Conseil de la Ville.

Telle est, **Mesdames et Messieurs**, l’économie du présent Projet de délibération autorisant le Maire à signer un Accord de subvention entre la Ville de Pikine et Humanity Insured.

LE Maire



Abdoulaye THIMBO